



EMPURANY

## **PROCÈS VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022**

**Présents** : M. GLAIZOL Denis, M. COUTURIER Dominique, M. REGAL Philippe, Mme REGAL Chantal, Mme DESBOS Monique, M. DESCHAMPS Christophe, Mme BUFFAT-CHAPLLE Annie, M. MINODIER Florian, M. CHANAL Vincent, Mme CHANTIER Christiane, M. GUILLOT Joël, M. MORFIN Marc.

**Absents** : Mme MONTET Véronique, M. ANTOINE Keyne, Mme FAURE-BASSANO Corine.

**Excusés** : Mme MONTET Véronique, M. ANTOINE Keyne, Mme FAURE-BASSANO Corine.

**Secrétaire de séance** : Mme REGAL Chantal

### **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- Tarif occupation du domaine publique
- Subvention pour un voyage scolaire
- Devis pour un reportage photo
- Achat d'une nouvelle autolaveuse pour la salle polyvalente
- Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (budget eau et budget principal)
- Questions diverses

20h30 : Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 04 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération 076-2022 : Fixation tarifs occupation du domaine public 2023**

Monsieur le Maire indique que selon l'article L 2125-1 du Code général de propriété des personnes publiques (CG3P) précise que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance sauf lorsque l'occupation poursuit un but d'intérêt général.

Monsieur le Maire propose un montant fixe de 30€ pour les droits de place et l'occupation du domaine public. Il indique également qu'une autorisation est nécessaire pour bénéficier d'une utilisation privative.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal :

- APPROUVE le tarif de 30€ par an pour les droits de place et l'occupation du domaine public
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à ce règlement

Les recettes correspondantes seront portées sur le BP2023 à l'article 70323 – redevances d'occupation du domaine public.



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.@empurany.fr



EMPURANY

### **Délibération 077-2022 : Subvention pour un voyage scolaire**

Monsieur le Maire expose : Les élèves du CE1 au CM2 partiront une semaine en Sud-Ardèche, à LABEAUME dans le village vacance « la Buissière », du lundi 22 mai au vendredi 26 mai. La participation du Département est de 1512 euros (44 euros par élève). La Mairie souhaite soutenir ce projet en augmentant sa participation de 44 euros à 80 euros par élève.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal :

- APPROUVE la subvention de 80€ par élève
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à ce règlement

### **Délibération 078-2022 : Expositions photos**

Suite au succès de l'exposition photo qui a eu lieu en été 2022 sur le village d'Empurany, monsieur le Maire souhaiterait organiser une nouvelle exposition sur la valorisation de l'agriculture et des savoir-faire.

Le devis reçu de la photographe Florence Lelong s'élève à 2550€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal :

- APPROUVE le devis de la photographe Florence Lelong pour un montant de 2550€
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à ce règlement

2

### **Délibération 079-2022 : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite des 25 % des montants votés en 2022 (budget eau)**

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire, ou toute autre personne le représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget 2022,

Considérant qu'il convient de déterminer les articles concernés par cette autorisation,

Compte	Crédits votés au BP 2022	Décision modificatives	25% investissement
21	100 000 €	0 €	25 000 €



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie@empurany.fr



## EMPURANY

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :  
- AUTORISE, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 000 € répartis comme suit dans les conditions exposées ci-dessous :

Chapitre/article	Libellé	Montant
2158	Surpresseur	4 686.00 €
2158	Pompe de relevage	1 854.00 €

- DIT que les crédits votés seront repris au budget primitif 2023

### **Délibération 080-2022 : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite des 25 % des montants votés en 2022 (budget communal)**

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire, ou toute autre personne le représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget 2022,

Considérant qu'il convient de déterminer les articles concernés par cette autorisation,

Compte	Crédits votés au BP 2022	Décision modificatives	25% investissement	
21	103 000 €	0 €	25 750 €	3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :  
- AUTORISE, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 000 € répartis comme suit dans les conditions exposées ci-dessous :

Chapitre/article	Libellé	Montant
21312	Salle de lecture	776.34 €
2128	Aménagement aire C-Car	7117.20 €

- DIT que les crédits votés seront repris au budget primitif 2023



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : [mairie@empurany.fr](mailto:mairie@empurany.fr)



EMPURANY

### Achat d'une autolaveuse pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire indique la nécessité d'acheter une nouvelle autolaveuse pour la salle polyvalente. Plusieurs devis ont été reçus. Le conseil Municipal demande s'il n'est pas préférable de contacter les fournisseurs pour une démonstration. En effet, la maniabilité du produit est primordiale pour éviter à l'agent technique une perte de temps. Les fournisseurs seront donc rencontrés pour une démonstration avant tout achat.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Recensement

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal du courrier réceptionné en mairie de l'Insee. À la suite du recensement effectué en 2022, il a été retenu une population recensée au nombre de 573 habitants. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la population municipale (personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune) était de 603 habitants.

#### Subventions :

Deux délibérations avaient été prises en date du 25 août, concernant la demande de subventions auprès du Département concernant l'extension du réseau d'eau et d'assainissement au quartier la Moutonne ainsi que pour l'achat du dôme magicolor.

Les deux subventions ont été acceptés pour un montant total de 17 045€

#### Les travaux avec le SDE :

Le chiffrage pour l'enfouissement quartier le Faure a été réceptionné.

Le montant total (enfouissement du réseau électrique et infrastructure d'éclairage public et du réseau de télécommunication) s'élève à 458 291.46€ HT. La part communale se monte à 165 916.33€.

Un deuxième chiffrage pour l'installation de panneaux photovoltaïques a été établi (salle des fêtes et kiosque). L'investissement serait de 50000€ pour un rendement annuel de 4405€. En cas de revente de l'électricité, le projet ne pourra être subventionné. Le projet reste en étude pour le moment.

#### Le repas des pompiers :

Monsieur le Maire demande qui pourrait être présent pour le repas des pompiers qui aura lieu courant mars.

#### Columbarium :

Monsieur le Maire présente le devis de la société ARTCASE pour la fabrication et la pose de nouvelles cases de columbarium. Un deuxième devis est en attente avant décision.

#### Concours des maisons fleuries :

Le conseil Municipal vote pour les lauréats du concours des maisons fleuries 2022. Le gagnant se verra offrir un bon d'achat de 50€. Tous les inscrits seront primés. Le résultat sera annoncé lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 7 janvier 2023 à 14h30.

#### Tour de table :

Dominique : RAS

Joël : demande pourquoi aucun fil de fibre n'est installé au quartier de costemazet.



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.@empurany.fr



**EMPURANY**

**Florian** : RAS

**Philippe** : La mini-pelle a été retenue du 2 au 6 janvier pour des travaux divers sur la commune. Une demande de devis pour abriter le tracteur contre le local technique a été demandé

**Vincent** : soulève la question des tables extérieurs à la salle des fêtes

**Christophe** : RAS

**Marc** : RAS

**Annie** : Présente le devis des pépinières VACHON pour les futures plantations

**Chantal** : RAS

**Christiane** : RAS

**Monique** : RAS

Monsieur le maire lève la séance à 00h19.

**La secrétaire de séance**

**Chantal REGAL**

**le Maire**

**Denis GLAIZOL**



**MAIRIE**

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : [mairie@empurany.fr](mailto:mairie@empurany.fr)